

# Communiqué de presse

Vernier/Ostermundigen, le 7 janvier 2025

## Nouvelles règles de circulation en 2025

Les bruits d'échappement qui peuvent être évités coûtent cher depuis le début de l'année. Par contre, il devient possible de lâcher le volant en toute tranquillité : à partir du mois de mars, les automobilistes dont le véhicule dispose d'un pilote automatique sont autorisés à ne plus tenir le volant sur l'autoroute. Ces nouveautés, et d'autres encore, entrent en vigueur en 2025.

Avec la nouvelle année, diverses innovations entrent en vigueur sur les routes suisses. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, de nouvelles règles liées au bruit de la circulation routière s'appliquent. Il est désormais explicitement interdit de produire du bruit d'échappement, notamment des détonations, si cela peut être évité. Toute infraction peut être punie par le tribunal d'une amende allant jusqu'à CHF 10'000. En outre, les amendes d'ordre liées au bruit (par exemple, les nuisances causées par un moteur laissé tourner à l'arrêt) augmentent de CHF 60 à CHF 80.

Comme dans l'Union Européenne, les motos suisses immatriculées à partir du 1<sup>er</sup> janvier sont soumises à la législation européenne relative aux gaz d'échappement, appelée norme Euro 5+. Parallèlement, les règles liées au bruit sont durcies pour les premières immatriculations.

### La conduite automatisée fait un grand pas en avant

Au 1<sup>er</sup> mars, la conduite automatisée deviendra possible sur les routes suisses. Pour celles et ceux qui conduisent une voiture équipée d'un pilote automatique pour l'autoroute autorisé et activé, il sera désormais permis de lâcher le volant et de ne plus surveiller constamment la circulation et le véhicule lorsque l'on roule sur l'autoroute. Il faudra toutefois se préparer à reprendre le contrôle du véhicule à la demande du système. Néanmoins, les types de véhicules avec le système d'automatisation nécessaire restent rares et aucun fabricant n'a encore déposé de demande d'autorisation en Suisse (état à la mi-décembre 2024).

Par ailleurs, les véhicules sans conducteur ou conductrice pourront circuler sur des trajets officiellement autorisés à compter du 1<sup>er</sup> mars. Une surveillance par un opérateur dans une centrale sera néanmoins indispensable. Il deviendra également possible de se garer de manière automatisée, sans être au volant, dans des parkings et sur des places signalisées et réservées à cet usage.

Le développement des systèmes d'assistance automobile et d'automatisation change aussi les examens de conduite, théoriques et pratiques, pour les voitures et les motos. À partir du 1<sup>er</sup> juillet, les connaissances dans ce domaine seront en effet contrôlées.

À cette date également sera créée la catégorie des cyclomoteurs électriques lourds (d'un poids total allant jusqu'à 450 kg). C'est une réponse à la place toujours plus importante qu'occupent les vélos cargos. Celle-ci sera également prise en compte au niveau de la signalisation des places de stationnement.

À l'étranger également, l'année 2025 verra l'entrée en vigueur de différentes nouvelles législations relatives à la circulation routière et l'entrée sur le territoire. Le TCS en propose une synthèse exhaustive sur son site : <a href="https://www.tcs.ch/fr/camping-voyages/informations-touristiques/news-actualites/news-2025.php">https://www.tcs.ch/fr/camping-voyages/informations-touristiques/news-actualites/news-2025.php</a>

#### Contact

Laurent Pignot, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 16 | 076 553 82 39 | laurent.pignot@tcs.ch
www.pressetcs.ch, www.flickr.com



### Touring Club Suisse – toujours à mes côtés.

Depuis sa fondation en 1896 à Genève, le Touring Club Suisse est au service de la population suisse. Il est synonyme de sécurité, durabilité et liberté de choix en matière de mobilité personnelle et il est actif tant au niveau politique que social. À travers ses 1900 collaborateurs et 23 Sections régionales, le plus grand club de la mobilité de Suisse propose un large éventail de prestations et services liés à la mobilité, l'assistance, la santé et les activités de loisirs à ses quelque 1,6 millions de membres. Une prestation d'assistance est fournie toutes les 70 secondes. Chaque année, 200 patrouilleurs accomplissent quelques 359'000 interventions de dépannage sur les routes suisses et permettent de reprendre la route immédiatement dans plus de 80 % des cas. La centrale d'assistance ETI effectue en moyenne 57'000 interventions, dont près de 3200 évaluations médicales et 1200 rapatriements par an. TCS Swiss Ambulance Rescue est le plus grand acteur privé dans le secteur des secours d'urgence et du transport sanitaire en Suisse avec 50 véhicules, 17 bases logistiques et plus de 35'000 interventions par année. Les centres de protection juridique traitent 42'000 affaires juridiques et fournissent près de 10'000 renseignements juridiques. Depuis 1908, le TCS s'engage pour la sécurité routière en Suisse en développant des outils pédagogiques, des campagnes de sensibilisation et de prévention, en testant les infrastructures de mobilité et en conseillant les autorités. Le TCS distribue chaque année près de 110'000 baudriers et 90'000 gilets aux enfants, afin que la mobilité des plus petits soit sécurisée. Les centres de conduite forment 42'000 participants par an, toutes catégories de véhicules confondues. Avec 33 campings et environ 950'000 de nuitées touristiques, le TCS est le leader du camping en Suisse. L'Académie de la mobilité du TCS étudie et projette les transformations dans le secteur des transports, comme la mobilité verticale par drone ou la mobilité partagée, par exemple avec le projet «carvelo» qui compte 400 vélos-cargo électriques et 40'000 utilisateurs. Le TCS est cosignataire de la feuille de route mobilité électrique 2025.